



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**Délégations de signature**

**N° Spécial**

**08 Novembre 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP, délégations de signature,  
du 08 Novembre 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2018-132	08.10.2018	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Gennevilliers Municipale	3
DDFIP N° 2018-147	16.10.2018	Arrêté portant délégation de signature du comptable de VILLENEUVE LA GARENNE	4
DDFIP N° 2018-148	02.11.2018	Arrêté portant délégation de signature du comptable d'ANTONY	5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté DDFIP n° 2018-132 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature du comptable de Gennevilliers Municipale**

Le comptable de la Trésorerie de Gennevilliers Municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie de Gennevilliers Municipale dont les noms suivent :

- SIKLI Marine
- RAVELOMANDROSO Manantsaina
- KERGOAT Philippe
- COMBES Mireille

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

**Art.3** – Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté 2018-108 du 3 septembre 2018 relatives à la Trésorerie de Gennevilliers.

Fait à Gennevilliers le 8 octobre 2018

Le comptable des finances publiques  
de Gennevilliers Municipale

Christian PLANCHENAUT  
Chef de Service Comptable

**Arrêté DDFIP n° 2018-147 du 16 octobre 2018 portant délégation de signature  
du comptable de VILLENEUVE LA GARENNE**

Le comptable du centre des finances publiques de VILLENEUVE LA GARENNE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de VILLENEUVE LA GARENNE dont les noms suivent :

- **Nadine POUSSIN**, Contrôleur Principal des Finances publiques.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à VILLENEUVE LA GARENNE  
le 16 octobre 2018

Le comptable des finances  
publiques de la TRESORERIE  
VILLENEUVE LA GARENNE

LACROIX Pascal  
IDIV HC

**Arrêté DDFIP n° 2018-148 du 2 novembre 2018 portant délégation de signature  
du comptable d'ANTONY**

Le comptable du centre des finances publiques de Bagneux

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques d'ANTONY dont les noms suivent :

- ROMERO Lydie, inspectrice
- BORIE Marc, inspecteur
- BERNARDET Catherine, contrôleuse principale
- GROSTEFAN Marie-Georges, contrôleuse principale

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Antony, le 2 novembre 2018

Le comptable des finances publiques  
de la Trésorerie d'ANTONY

Denise IMBERT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>